



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2019-2020

CONTEXTE ET DEFINITION

Afin de valoriser des projets d'éducation artistique et culturelle, la Fondation Culture & Diversité initie en 2013 la création du prix de l'Audace artistique et culturelle. Créée par Marc Ladreit de Lacharrière en 2006, la Fondation Culture & Diversité, fondation d'entreprise de Fimalac, a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes issus de milieux modestes. Elle développe ce prix en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Culture, et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour les lycées agricoles.

Le prix de l'Audace artistique et culturelle permet de distinguer des trinômes de partenaires « acteur culturel / école-établissement scolaire / collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture. Ce prix est aujourd'hui basé sur des critères élaborés grâce à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, faisant de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine culturel, de la création contemporaine et de développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Les projets d'éducation artistique et culturelle concernent tous les domaines d'expression artistique et toutes les dimensions de la culture. La 8^{ème} édition se déroule pendant l'année scolaire 2019-2020.

MISE EN ŒUVRE DU PRIX

▪ Etape 1 : Repérage des projets

Dans chaque académie, le Recteur, le Directeur régional des affaires culturelles et, pour les projets relevant de l'enseignement agricole, le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt **sélectionnent conjointement trois projets** d'éducation artistique et culturelle exemplaires (**un par degré : école/collège/lycée**) développés au sein de leur territoire, en fonction des critères listés précédemment. Les dossiers envoyés directement par les porteurs de projet ne seront pas pris en compte.

▪ Etape 2 : Secrétariat du prix et premier niveau de sélection

Le Secrétariat du prix sélectionne 15 projets finalistes parmi l'ensemble des projets reçus. Il est constitué :

- de représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
- de représentants du ministère de la Culture,
- d'un représentant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- de représentants de la Fondation Culture & Diversité.

▪ Etape 3 : Constitution du Jury 2019-2020

Les 15 projets finalistes sont ensuite présentés au jury qui sélectionne les trois lauréats du prix, un par degré. Le Jury du prix de l'Audace artistique et culturelle 2019-2020 est composé d'artistes et de personnalités engagées en faveur de l'éducation artistique et culturelle (composition sous réserve) :

Artistes et professionnels engagés en faveur de l'éducation artistique et culturelle :

- **Jamel Debbouze**, humoriste, acteur et producteur, Président du Jury,
- **Nils Aziosmanoff**, président du Cube,
- **William Benedetto**, directeur du Cinéma L'Alhambra à Marseille,
- **Catherine Chevillot**, directrice du musée Rodin,
- **Odile Decq**, architecte,
- **Claire Diterzi**, auteure-compositrice-interprète,
- **Gérard Garouste**, peintre et sculpteur, membre de l'Académie des beaux-arts, président fondateur de l'association La Source,
- **Isabelle Giordano**, journaliste,
- **Diane Launier**, directrice générale de Art Ludique le musée,
- **Ludovic Mannevy**, enseignant au lycée Kyoto de Poitiers,
- **Fabien Marsaud, dit Grand Corps Malade**, slameur, réalisateur, poète auteur-compositeur-interprète,



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

- **Susie Morgenstern**, auteure de littérature jeunesse,
- **Julie Nioche**, danseuse et chorégraphe,
- **Denis Podalydès**, acteur, metteur en scène, scénariste et écrivain, sociétaire de la Comédie-Française,
- **Lise Saladain**, directrice déléguée de la Manufacture : Centre de Développement Chorégraphique National Bordeaux Nouvelle-Aquitaine,
- **Zahia Ziouani**, chef d'orchestre, directrice musicale de l'Orchestre Symphonique Divertimento.

Représentants institutionnels :

- **Denise Bax**, spécialiste du programme "Division des expressions culturelles et du patrimoine", Secteur de la Culture-UNESCO, représentante de l'UNESCO,
- **Damien Berthilier**, Président du Réseau Français des Villes Éducatrices,
- **Anne Bisagni-Faure**, Rectrice de l'Académie de Bordeaux,
- **Emmanuel Ethis**, Vice-président du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle,
- **Jean-Philippe Lefèvre**, Président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture,
- **Magali Pecquery**, adjointe à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France,
- **Nicole Phoyu-Yedid**, Directrice régionale des affaires culturelles en région Pays de la Loire,
- **Henri de Rohan-Csermak**, Directeur du pôle Enseignement français à l'Institut Français du Liban
- **Marc Ladreit de Lacharrière**, Président de la Fondation Culture & Diversité.

▪ Etape 4 : Modalités de remise des prix

Le Jury sélectionne les trois lauréats qui recevront un **trophée** ainsi qu'une **dotation** de 7 500€ qui leur permet de poursuivre et de développer le projet d'éducation artistique et culturelle distingué.

Les prix de l'Audace artistique et culturelle sont remis lors d'une cérémonie en fin d'année scolaire.

CALENDRIER

Décembre 2019	Démarrage du prix
24 Janvier 2020	Fin de réception des dossiers de candidature
12 et 13 Mars 2020	Secrétariat du prix : sélection des 15 projets finalistes
21 Avril 2020	Jury de sélection des lauréats
Juin 2020	Remise des prix

CONTACTS

Pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : Delphine Laroche, delphine.laroche@education.gouv.fr

Pour le ministère de la Culture : Isabelle Jacquot-Marchand, isabelle.jacquot-marchand@culture.gouv.fr

Pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Edouard Scherrer, edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr

Pour la Fondation Culture & Diversité : Lucile Arnould, larnould@fmlcd.org